

COMMUNE DE BINDERNHEIM

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 MARS 2024 A 19 H 30

Présents : M. MEMHELD Christian, maire.
M. MARTIN Daniel, Mme ADOLF Denise et M. GERBER Christian, adjoints
Mme BISCHOFF Rachel (arrivée à 20h), M. BUEB Frédéric, Mme DISCHLI Claire,
Mme DISCHLI Véronique, M. KELLER Franck, M. SOETE Christophe et Mme
WANTZ Jenny

Absents : Mme BAEHR Isabelle, M. MATHIS Franck et Mme SCHWEIN Jasmine (excusés)

Assiste : Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le maire ouvre la séance à 19h30.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal désigne Mme ADOLF Denise secrétaire de séance.

Préambule :

M. HEINRICH et Mme UTARD se présentent suite au refus de leur vendre la parcelle se trouvant à l'arrière de leur terrain (environ 30 m² excluant le calvaire). En effet, leur souhait serait de pouvoir louer cette partie pour en faire un potager à défaut de pouvoir l'acheter. L'achat aurait servi à réaliser une extension de leur habitation (chambre supplémentaire). Les élus donnent chacun à leur tour leur avis sur ce sujet.

En finalité, s'il y a vente le projet est de construire. Une majorité ne souhaite pas dénaturer le cadre du calvaire avec des murs de part et d'autre. Par ailleurs, le projet de construction n'a pas été évoqué avec le voisin direct alors même qu'il a une fenêtre qui donne sur cette parcelle, son avis serait fortement souhaité. Toutes les parties sont d'accord sur le fait que le calvaire est une partie du patrimoine, une mise en valeur avec un espace végétalisé type potager serait plus appréciable. Dans ce cadre-là une éventuelle location peut être envisagée (sous réserve d'une convention). Toutefois, l'avis est de poser une clôture démontable dans la mesure où l'équipe municipale peut changer lors du prochain mandat et ainsi mettre fin au bail. La proposition de location ainsi que les modalités et le tarif seront à discuter lors d'un prochain conseil, si M. HEINRICH et Mme UTARD confirment leur intérêt pour une location.

17. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

18. TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

19. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ ET D'ELECTRICITE : AVENANT N°1

Afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions des marchés publics de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) a constitué un groupement de commandes d'achat composé de quatre lots :

- Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 - et services associés
- Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés
- Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 - éclairage public et services associés
- Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés

Par délibération n° 28_2023 du 27/03 /2023, le conseil municipal a adhéré à ce groupement pour les lots 1, 2 et 4 et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement pour la durée de l'accord-cadre.

Par délibération du 1^{er} février 2024, le Conseil Municipal de Bœsenbiesen a sollicité son adhésion au groupement pour intégrer le lot 2 « Fourniture d'électricité - C5 - et services associés » auprès de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive (article 9), « *les éventuelles modifications [...] doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement* ». Dans ce contexte, la CCRM souhaite recueillir l'accord du Conseil Municipal pour l'autoriser à intégrer la commune de Bœsenbiesen à la démarche.

Le projet d'avenant relatif à cette adhésion est joint à la présente délibération. Il est précisé que la fourniture d'électricité prévue par le lot 2 du groupement débutera à compter du 1^{er} janvier 2025 et qu'aucun marché subséquent n'a encore été conclu dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6, L.2113-7, L.2123-1, R.2123-1, L2125-1, R.2162-2, R.2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Vu la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel et services associés du 21 juin 2023 ;

Vu la délibération de la Commune de Bœsenbiesen en date du 1^{er} février 2024 demandant son intégration dans le groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité ;

ACCEPTÉ l'avenant n°1 à la convention précitée relatif à l'intégration de la commune de Bœsenbiesen au groupement de commande pour le lot n° 2 « Electricité C5 et services associés » ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1.

ADOpte A L'UNANIMITE

20. CONVENTION CDG67 DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI

Le Maire informe les élus que les allocations d'aide au retour à l'emploi pour les agents titulaires sont versées par l'employeur et non France Travail. Le calcul et le suivi de cette prestation est un domaine très complexe et réglementé, le Maire souhaite donc la déléguer au Centre de Gestion du Bas-Rhin qui dispose d'un service dédié. La mission comprend la simulation et le calcul des droits, l'édition des avis de paiement mensuels, calcul de cumul des allocations avec la reprise d'une activité, la réactualisation des données et l'analyse des situations juridiques complexes. Afin de pouvoir adhérer, la commune doit souscrire une convention. Les tarifs de cette prestation sont les suivants :

- 65 € de l'heure
- 260 € la demi-journée
- 455 € la journée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de recourir au service du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition de personnel pour le calcul d'allocations d'aide au retour à l'emploi ;

APPROUVE la convention et notamment le coût prévisionnel de la prestation ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. AGREMENTS D'ASSOCIES – LOT DE CHASSE N° 1

Le Maire présente la demande de M. ANNA Gaëtan, représentant de l'Association de Chasse du Colvert, locataire du lot de chasse n°1. Ce dernier souhaite intégrer M. Eric KOEHLER et Mme Marilyne WUERTZER en tant qu'associés-chasseurs.

Vu les articles 16 et 17 du cahier des charges type applicable pour la période de chasse 2015-2024 ;

Vu les dossiers de M. Eric KOEHLER et Mme Marilyne WUERTZER ;

Vu l'avis favorable du 11/03/2024 émis par la Commission Consultative Communale de Chasse ;

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les agréments de M. Eric KOEHLER et Mme Marilyne WUERZER en tant qu'associés-chasseurs au sein de l'Association de chasse du Colvert ;

CHARGE le Maire de notifier, pour attribution, la présente à M. ANNA Gaëtan.

ADOpte A L'UNANIMITE

22. SUBVENTION 2024

En référence à la délibération n°22/2023 du 27/03/2023, les associations sont tenues de présenter une demande via le formulaire unique.

Aussi, le Maire présente la nouvelle demande de subvention réceptionnée en mairie :

- APEPA de Bindernheim

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 € à l'APEPA de Bindernheim conformément au dossier déposé.

ADOpte A L'UNANIMITE

23. ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE

Le Maire informe les conseillers que le conseil doit se prononcer sur les rythmes scolaires. En effet, en 2021 la commune s'est positionnée en faveur de la semaine à 4 jours qui était le système dérogatoire. Le Maire suggère de maintenir ce rythme scolaire pour les 3 années à venir conformément à l'avis du conseil d'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

DECIDE de maintenir la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2024 et fixe les horaires comme précédemment, soit 8h-11h30 et 13h30-16h ;

CHARGE le Maire d'en informer l'Inspection Académique.

ADOpte A L'UNANIMITE

24. CLUB 2024

M. GERBER Christian explique que la candidature de la commune est actuellement en cours d'examen à la Préfecture du Bas-Rhin. Un premier avis favorable a été donné, toutefois la commune doit encore fournir un dossier de sécurité. Ensuite, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques donnera également son avis en fonction du retour de la Préfecture. Ce Club 2024 est une opportunité pour la commune car dans le Bas-Rhin seules 4 à 5 communes ont postulé et Bindernheim est la seule sur le secteur. Il rappelle que cela consiste à proposer la diffusion publique de certaines disciplines et d'avoir un espace convivial.

M. GERBER a participé à un forum la semaine passée et il s'avère que le cahier des charges est quasiment le même que celui pour la cérémonie d'ouverture des Jeux à Paris donc cela peut poser problème pour les petites et moyennes communes en termes d'organisation. Il indique aussi que le sport est déclaré grande cause nationale et les JO sont un tremplin pour motiver, inciter les gens à exercer une activité physique régulière.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE de ces informations.

25. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. Manifestation

Le Maire salue la mobilisation des élus lors de la manifestation organisée par les associations locales du samedi 16 mars.

b. Brigade Verte

Le Maire rend compte des dernières actualités. Il rappelle qu'en cas de problème, il est conseillé de joindre directement le syndicat.

c. Canal du Rhône au Rhin

Les travaux sur les écluses doivent débuter début juin. Une enquête publique à ce sujet est en cours. Les petits bateaux pourront naviguer (1 mètre de profondeur) d'ici 2026 et les bateaux péniches d'ici 2029 (1,90 mètre de profondeur). L'imperméabilisation d'une

partie du canal et un draguage sont prévus dans un second temps. Le côté Est du canal restera une trame verte donc pas d'aménagement spécifique.

d. Bar éphémère

Le Maire rappelle le projet de bar éphémère de Mme SCHALK Louise. L'intéressée a eu l'accord sur la déclaration préalable pour le changement de destination du local destiné à servir de bar. Lors du prochain conseil municipal, les élus seront amenés à décider de l'éventuelle location de la licence IV. Renseignement doit être pris auprès de la Sous-préfecture pour savoir si un arrêté d'ouverture est nécessaire.

e. Prochain conseil municipal

- Lundi 08 avril à 20h en mairie (séance budgétaire)
- Lundi 13 mai à 20h en mairie

f. Recensement population

D'une manière générale le recensement s'est bien déroulé, les agents recenseurs ont été assidus. En finalité, ce sont 485 logements recensés et 1 057 bulletins individuels. 86 % des habitants se sont recensés par internet.

g. Signalétique

Le Maire indique que les entreprises locales ont été questionnées pour connaître leur besoin en matière de signalétique. En effet, la commune projette de la remettre à jour pour les bâtiments communaux donc une commande groupée est envisagée. Une réunion d'informations avec les entreprises intéressées sera organisée le 15 avril.

h. Salle

Le Maire rend compte de la réunion de travail avec l'architecte de la salle. La commune devra consulter pour les prestations : missions SPS, contrôle technique et sondage de sol.

i. Périscolaire

Les 3 candidats retenus par la CCRM pour présenter un projet, dans le cadre d'un concours, sont venus pour une visite du terrain le 14 mars. Une réflexion sera menée pour éventuellement mutualiser une partie de la cour d'école.

j. Végétalisation cimetière

M. MARTIN Daniel remercie les volontaires qui se sont déplacés pour faire l'essai de végétalisation au cimetière.

k. Frais salle

Lors d'un conseil municipal, le point de la refacturation des consommations aux associations sera abordé. Le souhait est de procéder à la refacturation dès ce début d'année et de manière trimestrielle. Toutefois, une réflexion doit être menée sur la méthode de calcul à utiliser.

l. Conseil d'école

Mme Denise ADOLF rend compte du dernier conseil d'école notamment les activités prévues. La thématique du sport dans le cadre des JO suit son cours. En janvier/février 2025, il devrait y avoir une semaine escalade prévue à la salle de sport l'Étincelle.

m. Soirée fleurissement

Elle se tiendra le mercredi 17 avril à la salle des fêtes. Une commission se tiendra le 02 avril à 20h en mairie afin d'organiser cette soirée.

n. Ville en Selle

L'évènement se tiendra du 17 juin au 07 juillet. Une sortie vélo est prévue le 26 juin afin de suivre le parcours de la flamme olympique. L'habituelle sortie transfrontalière aura lieu le samedi 29 juin.

o. Elsassputz

L'opération se déroule du 15 mars au 15 avril. Il est proposé de retenir le samedi 06 avril de 8h30 à 12h. Un flash info sera édité rapidement. La journée citoyenne sera organisée le samedi 25 mai.

p. Evènements

- Réunion patrimoine : mercredi 27 mars à 15h en mairie
- Road Tour Sport pour Tous : vendredi 03 mai de 14h à 17h au parc intergénérationnel
- Inauguration Stade du Leh-Stéphanie Frappart : lundi 27 mai à 18h au stade
- Jumelage Rouffignac : week-end du 1^{er} mai 2025

q. Ombrage parc

Une proposition d'îlot de fraîcheur a été faite pour le parc intergénérationnel. Les devis varient entre 14 000 et 19 000 €. Une subvention va être sollicitée au titre du fonds vert.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures et 10 minutes.